Abonnés en prélèvement - Modification des coordonnées bancaires

MANDAT SEPA

Type de contrat : ☐ EAU- ☐ ASSAINISSEMENT - ☐ EAU ASSAINISSEMENT

Type d'adhésion : ☐ PAIEMENTS MENSUELS OU ☐ PAIEMENTS SEMESTRIELS (A ECHEANCE)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez An Dour à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de An Dour.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé.e par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR71ZZZ895400

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom, prénom :	Nom : Service Public de l'Eau - An Dour
Adresse :	Adresse : 3 rue Yves Guyader - CS 72960
	Code postal : 29600
Code postal :	Ville : Morlaix
Ville :	Pays : France
Pays :	

DÉSIGNATION DE LA PROPRIÉTÉ CONCERNÉE

N° PDS ABONNÉ (SI CONNU) : _____ CONSOMMATION D'EAU ANNUELLE _____ M^3

ADRESSE : _____

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) — IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

F R ( )

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par An Dour. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différend directement avec An Dour.

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

Nom du tiers débiteur :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être dûment complété et signé, sont destinées à n'être utilisées par le Service Public de l'Eau An Dour que pour la gestion de sa relation avec son abonné.e. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.